

25 FEB. 2026

ECLAIRCISSEMENTS

ECL-05/06-AOO/01/2026/FH2S

Suite aux demandes d'éclaircissements reçues relatives au Plan Assurance Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE), il est porté à la connaissance des soumissionnaires ce qui suit :

Dans le cadre du présent projet relatif à la réalisation d'un Hôtel 4 étoiles et d'une Résidence Hôtelière de Première Catégorie, le titulaire du marché devra élaborer et mettre en œuvre un Plan Assurance Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) conforme à la réglementation nationale en vigueur, notamment aux dispositions du Code du Travail marocain, aux prescriptions relatives à la sécurité et à la santé sur les chantiers de bâtiment et travaux publics, ainsi qu'aux exigences applicables aux établissements recevant du public.

Le PHSE proposé par le titulaire sera soumis pour validation préalable à la Maîtrise d'Œuvre et à l'Architecte avant démarrage des travaux.

Organisation HSE minimale exigée :

Le soumissionnaire devra prévoir au minimum :

Personnel :

- La désignation d'un Responsable HSE dédié au chantier, présent à plein temps durant toute la durée des travaux ;
- La mise à disposition d'au moins un agent HSE pour chaque tranche de cent (100) ouvriers présents simultanément sur chantier ;
- La désignation d'au minimum un secouriste formé par équipe de travail conformément à la réglementation en vigueur.

Documents obligatoires à soumettre avant démarrage :

- Plan Assurance Hygiène Sécurité Environnement (PHSE) ;
- Analyse des risques chantier par phase travaux ;
- Plan d'installation et de circulation interne chantier ;
- Plan d'urgence et d'évacuation ;
- Plan de gestion environnementale et des déchets. ✓



Formation et prévention :

- Organisation d'un accueil sécurité obligatoire pour tout nouvel intervenant ;
- Réalisation de causeries sécurité périodiques.

Moyens matériels :

- Fourniture et port obligatoire des équipements de protection individuelle et collective conformes ;
- Mise en place de signalisation réglementaire et dispositifs de protection collective adaptés.

Suivi et reporting :

- Transmission d'un rapport mensuel HSE à la Maîtrise d'Œuvre ;
- Déclaration immédiate de tout incident ou accident.

Il est précisé qu'aucun modèle type de PSHE n'est imposé par le Maître d'Ouvrage. Le titulaire demeure responsable de proposer une organisation adaptée aux exigences citées ci-dessus et adaptée à l'importance et à la complexité du chantier, laquelle sera soumise à validation préalable de la Maîtrise d'Œuvre et de l'Architecte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. ✓/6



Jillali BAIDA
Secrétaire Général de la Fondation Hassan II
pour La Promotion des Œuvres Sociales au Profit
du Personnel du Secteur Public de la Santé